

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 27 Avril 2026, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée le 20 Avril 2026 et affichée le même jour au lieu habituel.

Présents : Daniel Peseux, Hanriot Catherine, Bichet Franck, Julien Laure, Billerey Daniel, Jarry Olivier, Chanez Yolande, Morel Carine, Peseux Elise, Renoud Marine.

Absent (es) : 0

Absent (es) excusé(es) : Claude Binetruy

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Daniel Peseux, Maire.

Secrétaire de séance : Carine MOREL

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation de la réunion du 30/03/2026
- 2 Présentation et vote du CFU commune 2025
- 3 Présentation et vote du CFU forêt 2025
- 4 Présentation et vote du budget 2026 commune
- 5 Présentation et vote du budget forêt 2026
- 6 Notification et vote des taux 2026
- 7 Attribution et vote des subventions pour associations
- 8 Remboursement Frais par Groupama
- 9 Remboursement frais kilométrique de la secrétaire
- 10 Vote délégué syndicat des Eaux de la Haute Loue
- 11 Emploi d'un jeune période d'été
- 12 Devis pour store appartement 12 C Rue des Tilleuls
- 12 Info diverses
 - Situation secrétaire
 - Compte rendu réunion SIVOS

01 Approbation de la réunion du 30/03/2026

Après lecture du compte rendu de la séance du 30 mars 2026, par le secrétaire de séance Claude Binétruy,
Stéphanie Barthod-Malat et Donalie Fertez souhaite participer à la commission Action social, communication fêtes et cérémonie.

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

02 Présentation et vote du CFU commune 2025

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal siège sous la présidence de M. Franck Bichet.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Commune				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	440 045.47€	239 995.00€	680 040.47€
	Recettes réalisées	60 793.41€	204 997.68€	265 791.09€
	Restes à réaliser	140 000.00€	0.00€	140 000.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	320 099.60€	274 990.00€	595 089.60€
	Dépenses réalisées	119 411.46€	162 004.84€	281 416.30€
	Restes à réaliser	131 844.67€	0.00€	131 844.67€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-58 618.05€	42 992.84€	-15 625.21€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-15 687.87€	248 929.27€	233 241.40€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-74 305.92€	291 922.11€	217 616.19€

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	8 155.33€	0.00€	8 155.33€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-66 150.59€	291 222.11€	225 771.52€

Vote

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT SUR EXERCICE 2026

Vu l'article L2311-5 code des collectivités territoriales

Vu le compte financier unique de la commune d'Etray

Vu la délibération du 27 Avril 2026 adoptant le CFU 2025 du budget communal de la commune d'Etray

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de Clôture : 225 771.52€

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture : -66 150.59€

RAR Dépenses : 131 844.67€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Affecte les résultats comme suit :

Fonctionnement recettes ; compte 002 : 225 771.52 €

Investissement recettes : compte 1068 : 66 150.59 €

Investissement dépenses : compte 001 : 74 305.92 €

Vote

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

03 Présentation et vote du CFU forêt

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal siège sous la présidence de M. Franck Bichet

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE FÔRET				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 000.00€	17 600.00€	21 600.00€
	Recettes réalisées	0.00€	8 427.05€	8 427.05€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 000.00€	75 300.00€	79 300.00€
	Dépenses réalisées	2 989.74€	6 896.89€	9 886.63€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-2 989.74€	1 530.16	- 1 459.58€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0.00€	70 325.74€	70 325.74€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-2 989.74€	71 855.90€	68 866.16€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-2 989.74€	71 855.90€	68 866.16€

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT SUR EXERCICE 2026

Vu l'article L 2311-5 du code des collectivités territoriales

Vu le compte financier unique de la commune d'Etray

Vu la délibération du 27 Avril 2026 adoptant le CFU 2025 du budget bois de la commune de Etray

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de Clôture : 68 866.16€

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture : - 2 989.74€

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Affecte les résultats comme suit :

Fonctionnement recette : compte 002 : 71 855.90€

Vote

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

04 Présentation et vote du budget 2026 commune

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Budget principal :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	déficit reporté	0	002	excédent reporté	225 771,52 €
011	Charges à caractère général	37 238,00 €	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel	26 000,00 €	70	Produits des services	4 235,00 €
014	Atténuation de produits	5 284,00 €	73	Impôts et taxes	17 000,00 €
65	Autres charges gestion courante-Attention suppression des éléments exceptionnels M57	82 110,00 €	731	Fiscalité locale	60 700,00 €
66	Charges financières	4 900,00 €	74	Dotations et participations	66 990,00 €
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante - Attention suppression des éléments Exceptionnels M57	97 188,00 €
67	M57 uniquement 673	500,00 €	76	Produits financiers	
68	Dépréciations créances (ordre mixte)		77	Produits exceptionnels	
			77	M57 uniquement 773	
			78	Reprise sur provisions (ordre mixte)	
023	virement à la sect invest	117 918,00 €	042	77681	11 304,00 €
042	6811- dotations aux amortissements	11 304,00 €	042	777 – quote part subventions transférées (en M57) 747 (M4X)	
043	Op. ordre intérieur section		043	Op. ordre intérieur section	
	TOTAL DEP FONCT :	285 254,00 €		TOTAL REC FONCT :	483 188,52 €

INVESTISSEMENT					
001	déficit reporté	74 305,92 €	001	excédent reporté	
16	Remboursements d'emprunt	31 855,00 €	1068	Excédents de fonctionnement	66 150,59 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	10	Dotations Fonds divers	7 500,00 €
204	Subventions équipement versées		13	Subventions d'investissement	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	228 052,67 €	16	Emprunts	142 645,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €			
			024	Produits des cessions	
040	198	11 304,00 €	021	virement de la section de fonct	117 918,00 €
040	139x – reprises subventions	0,00 €	040	28xxx – amortissements immobilisations	11 304,00 €
041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €	041		15 000,00 €
	TOTAL DEP INVEST :	360 517,59 €		TOTAL REC INVEST :	360 517,59 €

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

05 Présentation et vote du budget forêt 2026

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Budget annexe Bois :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	déficit reporté	0	002	excédent reporté	68 866,16 €
011	Charges à caractère général	7 000,00 €	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	5 000,00 €
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gestion courante-Attention suppression des éléments exceptionnels M57	50 050,00 €	731	Fiscalité locale	
66	Charges financières		74	Dotations et participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante - Attention suppression des éléments Exceptionnels M57	
67	M57 uniquement 673	500,00 €	76	Produits financiers	
68	Dépréciations créances (ordre mixte)		77	Produits exceptionnels	
			77	M57 uniquement 773	
			78	Reprise sur provisions (ordre mixte)	
023	virement à la sect invest	3 000,00 €			
042	6811- dotations aux amortissements		042	777 – quote part subventions transférées (en M57) 747 (M4X)	
043	Op. ordre intérieur section		043	Op. ordre intérieur section	
	TOTAL DEP FONCT :	60 550,00 €		TOTAL REC FONCT :	73 866,16 €

INVESTISSEMENT					
001	déficit reporté	2 989,74 €	001	excédent reporté	
16	Remboursements d'emprunt		1068	Excédents de fonctionnement	2 989,74 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	10	Dotations Fonds divers	0,00 €
204	Subventions équipement versées		13	Subventions d'investissement	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €	16	Emprunts	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €			
			024	Produits des cessions	
			021	virement de la section de fonct	3 000,00 €
040	139x – reprises subventions	0,00 €	040	28xxx – amortissements immobilisations	0,00 €
041	Opérations patrimoniales		041		0,00 €
	TOTAL DEP INVEST :	5 989,74 €		TOTAL REC INVEST :	5 989,74 €

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

06 Notification et vote des taux 2026

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Le conseil municipal décide : 2% d'augmentation des taux d'imputation des taxes foncières bâtis et taxe non bâtie

Concernant la taxe d'habitation le taux moyen départemental de THRS 2025 des communes du Doubs s'élève à 16.27%, par conséquent le taux TH déterminé en 2026 dans le cadre de lien de droit commun est inférieur à 16.27% la commune à la possibilité d'augmenter le taux THRS en 2026 : le conseil municipal décide 16,27% le taux THRS.

Vote

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

07 Attribution et vote des subventions pour associations

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Donneur de sang Les Premiers Sapins :	50€
Oncodoubs :	50€
ASS. Maison des parents Besançon :	50€
ASV. Basket club Valdahon:	50€
Comice Agricole Vencel:	50€
Comité des fêtes Etray :	280€

Vote

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

08 Remboursement Frais par Groupama

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Il est proposé de procéder au remboursement d'un chèque émis par Groupama, relatif à la prise en charge de frais d'avocat engagés dans le cadre d'un dossier d'urbanisme.

Cette opération nécessite une délibération afin d'autoriser l'encaissement puis la régularisation comptable correspondante.

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

9 Remboursement frais kilométrique de la secrétaire

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Suite à une visite médicale effectuée par la secrétaire dans le cadre de ses fonctions, il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, un remboursement de ses frais de déplacement sur la base de 0,60€ par kilomètre, sur la base de 39KM réalisé.

Cette prise en charge dérogatoire nécessite l'adoption d'une délibération afin d'en autoriser le principe et les modalités. En conséquence, il est demandé au conseil de bien vouloir approuver ce remboursement exceptionnel et d'autoriser les démarches administratives correspondantes.

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

10 Vote délégué syndicat des Eaux de la Haute Loue

Présenté par Madame Catherine Hanriot :

Désignation des délégués titulaire et suppléant au sein du Syndicat mixte des Eaux de la Haute Loue – SIEHL -

Catherine Hanriot rappelle aux conseillers municipaux que la commune de ETRAY adhère au Syndicat mixte des Eaux de la Haute-loue pour la compétence Eau Potable.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du SIEHL.

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral N°25-2026-04-01-00015 en date du 1er avril 2026, validant les statuts du SIEHL et notamment : l'article 9.1 fixant les règles de représentativité comme suit :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de moins de 1 000 habitants ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune de 1 000 à 3 000 habitants ;
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune de plus de 3 000 habitants ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
Considérant que Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide :

- De désigner :

Titulaire : Catherine Hanriot

Suppléant : Franck Bichet

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Vote

<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1</p>

11 Emploi d'un jeune période d'été

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L 313-1 et L 332-23 du code général de la fonction public ;
Vu le budget communal.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique non permanent dans les conditions prévues au 2° de l'article L 332-23 du code général de la fonction public
à savoir : contrat d'une durée maximale un mois sur la période du 01 Juin au 31 Aout

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE : La création d'un emploi d'adjoint technique, non permanent à temps complet en raison de 35.00 Heures hebdomadaire.
La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 367 échelon 1.

Vote

<p>Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0</p>

12 Devis pour store appartement 12 C Rue des Tilleuls

Présenté par Madame, Catherine Hanriot :

Devis de l'entreprise Girardet pour la fourniture de 2 stores pour ouverture de toit.
12C Rue des Tilleuls.
301.56€ TTC
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Vote

<p>Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0</p>

13 Info diverses

Daniel Peseux : Nous signale que chaque élu a reçu une invitation pour participer à une des diverses commissions de la communauté de commune des Portes du Haut Doubs.

Concernant le SIVOS information sur la situation du transport.

Evolution du dossier de Céline concernant son arrêt de travail depuis le 11 Avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10

La secrétaire de séance
Carine MOREL

Le Maire
Daniel PESEUX